

L'Épicerie Solidaire est un espace d'aide alimentaire en libre-choix, un espace d'animation, d'accompagnement et de lien social, qui tend à lutter contre l'exclusion et permettre l'autonomie des personnes.

## Article 1- Public

Peuvent bénéficier d'un accès à l'Épicerie Solidaire "La Grange", toute personne :

- Habitant une des treize communes de la Communauté de Communes Maine Coeur de Sarthe;
- Connaissant des difficultés d'ordre économique et/ou social

## Article 2- Accès à l'Épicerie Solidaire

Les personnes rencontrant des difficultés doivent prendre contact avec un travailleur social (Assistants Sociaux du Département, Mandataire judiciaire...) qui pourra proposer l'Épicerie Solidaire comme réponse adaptée à la situation.

Le travailleur social devra compléter un dossier d'instruction mentionnant :

- les renseignements relatifs au foyer ;
- la situation financière (ressources, charges, dettes);
- le calcul du Reste à Vivre ;
- le montant de la participation financière du client ;
- un exposé de la situation ;
- un projet individuel rendu possible grâce à l'accès à l'Épicerie Solidaire.

Pour les personnes qui n'ont pas de véhicule, elles peuvent être livrées. Cette demande doit être validée par le travailleur social à l'initiative de la demande d'accès.

Ce dossier est ensuite transmis au Responsable du Pôle Famille et Vie Sociale qui prendra contact avec les nouveaux clients et fixera un premier rendez-vous.

L'accès à l'Épicerie Solidaire "La Grange" est proposé pour une durée de trois mois, renouvelable si besoin (après évaluation du travailleur social à l'initiative de la première demande).

## Article 3- Encadrement des activités

Les salariés présents sont les garants du bon fonctionnement de l'épicerie et des activités qui y sont proposées. Une équipe de bénévoles vient en soutien. Chacun est également soumis aux règles de confidentialité et de non jugement.

- L'espace de vente :

Les clients doivent prendre 1 rendez-vous par semaine. Ils sont accompagnés par un bénévole ou un salarié. Ils choisissent librement leurs articles, toutefois, il est demandé aux clients de faire leurs courses en quantité raisonnable afin de permettre à tous d'avoir accès aux mêmes denrées.

Des produits variés sont proposés à la vente : fruits et légumes, épicerie salée et sucrée, viande, produits d'hygiène...

Règlement intérieur mis à jour le 9 février 2023

En caisse, il n'y a pas de manipulation. Les achats sont déduits du compte client sur lequel est enregistrée la participation financière de chaque bénéficiaire.  
Les clients doivent apporter leurs propres sacs de courses.

- Les animations :

Un espace convivial prend place à l'Épicerie. Cela sera l'occasion de partager un café, d'échanger avec d'autres clients et/ou bénévoles.

Une programmation est également proposée aux clients de l'Épicerie. Ces activités sont diversifiées et à bas coût, afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Des intervenants extérieurs peuvent être conviés qui respecteront également le cadre de confidentialité et de non jugement.

Une coiffeuse vient bénévolement une fois par mois.

## Article 4- Dates, horaires et lieux

L'Épicerie Solidaire « La Grange » est située Rue de Lansac Ouest, à Ballon Saint Mars.  
Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Mercredi : 10h - 12h et 13h30 - 17h

Jeudi : 10h - 12h

Vendredi : Livraisons en matinée.

## Article 5- Hygiène et santé

Les personnes amenées à fréquenter l'Épicerie s'engagent à respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Au sein de l'Épicerie, il est interdit :

- De fumer;
- D'y consommer ou amener des produits alcoolisés ou substance illicite;
- D'entrer avec un animal.

## Article 6- Modalités de transport

Le covoiturage est privilégié lorsque des clients rencontrent des difficultés liées à la mobilité.  
Toutefois, les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à l'Épicerie, seront livrées (cf Article 2).

## Article 7- Arrivée et départ sur les activités

Les clients s'engagent à venir à l'heure à l'Épicerie pour faire leurs courses.  
Lors des animations collectives, il est demandé aux bénévoles, intervenants et participants d'arriver au moins cinq minutes avant l'heure de début.

Les participants seront tenus informés des horaires et lieux de l'activité grâce à la plaquette.

## Article 8- Contacts

Maison des Projets, Centre social - Place de la République - Espace François Mitterrand  
72 290 Ballon, Ballon Saint Mars.

Accueil / Secrétariat : (9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

Malika SUHARD et Amandine MEUNIER - [accueil.maisondesprojets@gmail.com](mailto:accueil.maisondesprojets@gmail.com) - 02.43.27.36.77

Responsable du Pôle Famille et Vie Sociale : [lpancheduperray.mdp.cs@gmail.com](mailto:lpancheduperray.mdp.cs@gmail.com)

Lisa PANCHE-DUPERRAY : 02.43.27.36.77 / 06.81.83.81.21

Animateur Social en charge de l'Épicerie : [pmasson.mdp.cs@gmail.com](mailto:pmasson.mdp.cs@gmail.com)

Pascal MASSON : 02.43.27.36.77 / 07.68.02.74.32